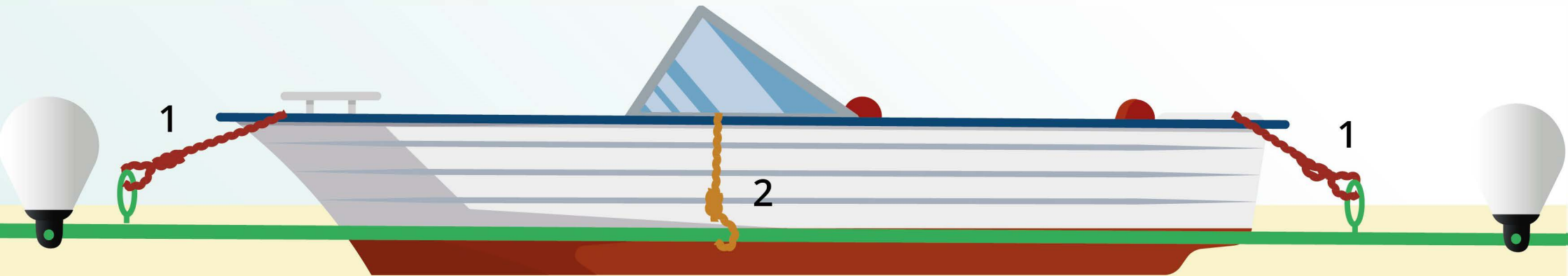


Consignes pour l'amarrage des bateaux sur les filières de l'Arnerault



La filière doit se trouver à bâbord, contre la coque

1. Amarres principales

Amarrée par un nœud de chaise sur des boucles de nœuds de plein poing sur la filière, à l'avant et à l'arrière de l'emplacement .

2. Amarres de sûreté

Même conception que l'amarre principale mais passée directement autour de la filière, au milieu de l'emplacement.

- Obligatoirement 3 amarres neuves ou en très bon état
- Diamètre des amarres : 18 mm minimum
- L'amarre principale doit être réglée de façon à ce que le bateau se trouve centré sur l'emplacement.

Ces consignes ont pour but d'améliorer la sûreté des mouillages, pour votre bateau et celui des autres, elles permettent une meilleure surveillance des amarres,

Le non-respect de ces consignes entraîne l'annulation du contrat de location. Merci